



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 54/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27 Procurations : 03

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 02 JUIN 2015
Affiché le : 02 JUIN 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, MARTIN, GARBIN.

ABSENT : M. LACLAU

EXCUSÉE : Mme LE GUIRIEC

PROCURATIONS

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
Mme SUZE	à	Mme GIOIA-MASSOT

SECRETAIRE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer des postes d'adjoints d'animation et technique de 2^{ème} classe, postes actuellement occupés par des agents contractuels, dans les conditions suivantes :

Nombre	POSTE	HORAIRE
2	Adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe	TC
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	15/35 ^{ème}

Vu l'avis favorable du CT lors de sa séance du 26 juin 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (1 abstention : M. MARTIN) :

- De créer les postes tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 juin 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

